

Convocation du 1^{er} septembre 2020

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

7 septembre 2020

Aurélie POUPARD
Mairie de Torcé-en-Vallée

Le premier septembre deux mil vingt, Nous, Jean-Michel Henri Eugène ROYER, avons publié et affiché un avis portant convocation du Conseil Municipal au 7 septembre 2020.

Le Maire

Ordre du jour

- *Représentants de la commune aux commissions intercommunales,*
- *Cycle de piscine pour les enfants de l'école,*
- *Demande d'aide dossier énergie impayée,*
- *Demande occupation de la salle Cérès par l'association Générations mouvement,*

- *Demande Rajout Nomination d'un correspondant défense*

Informations Diverses

Travaux rue des Rosiers
Rencontre Stéphane Bern
Recrutement de 2 agents
Remise en état du local infirmier
Organisation course cycliste du 13 septembre
Conseil communautaire
Remerciements Madame Cherreau et Monsieur David

Questions diverses

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ROYER Jean-Michel	CHADUTEAU Michel	DAVID Joël
GUILLET Laurent	LEGENDRE Pascaline	BUTET Aurélia
MATHÉ Céline	LECORF Olivier	GICQUEL Yves
DEBELLE Denis	BESNIER Maryse	GUILLERME Vincent
HOUDAYER Aurélie		

Lecture du procès-verbal précédent qui est adopté à l'unanimité.

Étaient Absents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

LOPES Émilie,
Annick CUISINIER donne pouvoir pour voter en ses lieu et place à Yves GICQUEL.

La séance a été ouverte à vingt heures trente-cinq minutes sous la présidence de Jean-Michel ROYER, Maire.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire Madame Pascaline LEGENDRE.

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES, 2020-051

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la communauté de communes a décidé de créer autant de commissions qu'il a été décidé de poste de Vice-Président soit 12 commissions.

Ces commissions d'instruction peuvent être composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux des communes membres. Elles sont chargées d'examiner des questions soumises à l'organe délibérant. Il s'agit de commissions de travail, d'étude de projets et de préparation des délibérations dont le nombre et les objets ne sont pas réglementés.

Ces instances dont l'organe délibérant détermine librement le champ de compétences ne peuvent qu'émettre des avis qui seront présentés à l'assemblée délibérante à l'occasion du vote des délibérations portant sur les affaires concernées.

Cette compétence purement consultative ne peut prendre la forme d'une décision qui se substituerai aux délibérations de l'organe délibérant seule instance habilitée à décider au nom de l'EPCI.

La communauté de communes propose donc les 12 commissions suivantes :

- Commission d'aménagement du territoire, amélioration de l'habitat et stratégie de la mobilité, 23 membres,
- Commission des Finances, prospective et stratégie territoriale, 23 membres,
- Commission Politiques contractuelles, stratégie de la commande publique, 8 membres,
- Commission Petite-enfance, enfance et jeunesse, 23 membres,
- Commission Vie culturelle communautaire, 8 membres,
- Commission Service à la Population et équipement de proximité, 8 membres,
- Commission développement économique et touristique, 8 membres
- Commission Mutualisation et relation avec les communes membre de l'EPCI, 23 membres

- Commission Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), 8 membres
- Commission travaux, 23 membres
- Commission information et communication, 8 membres
- Commission Environnement et développement durable, 8 membres

Je vous propose de nous positionner sur l'ensemble des commissions composées de 23 membres et sur la commission Environnement et développement durable composée de 8 membres. Je reste à votre écoute pour ceux qui souhaiteraient se positionner sur une autre commission.

Nous devons donc désigner 6 représentants dans notre assemblée.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures et propose les membres suivants :

Commission	Propositions
Commission d'aménagement du territoire, amélioration de l'habitat et stratégie de la mobilité, 23 membres,	Jean-Michel ROYER
Commission des Finances, prospective et stratégie territoriale, 23 membres,	Céline MATHÉ
Commission Politiques contractuelles, stratégie de la commande publique, 8 membres,	-
Commission Petite-enfance, enfance et jeunesse, 23 membres,	Denis DEBELLE
Commission Vie culturelle communautaire, 8 membres,	-
Commission Service à la Population et équipement de proximité, 8 membres,	-
Commission développement économique et touristique, 8 membres	-
Commission Mutualisation et relation avec les communes membre de l'EPCI, 23 membres	Jean-Michel ROYER
Commission Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), 8 membres	-
Commission travaux, 23 membres	Laurent GUILLET
Commission information et communication, 8 membres	-
Commission Environnement et développement durable, 8 membres	Pascaline LEGENBRE

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE :

De nommer les membres suivants aux commissions proposées par Monsieur le Maire, soit :

Commission d'aménagement du territoire, amélioration de l'habitat et stratégie de la mobilité, 23 membres,	Jean-Michel ROYER
Commission des Finances, prospective et stratégie territoriale, 23 membres,	Céline MATHÉ
Commission Petite-enfance, enfance et jeunesse, 23 membres,	Denis DEBELLE
Commission Mutualisation et relation avec les communes membre de l'EPCI, 23 membres	Jean-Michel ROYER
Commission travaux, 23 membres	Laurent GUILLET
Commission Environnement et développement durable, 8 membres	Pascaline LEGENBRE

CYCLE DE PISCINE POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE, 2020-052

Chaque année deux groupes sont inscrits pour aller à la piscine des Sittelles pour 12 séances, A ce jour, les effectifs suivants sont inscrits :

- Les CP (effectif corrigé de 23) le lundi après-midi de 14h00 à 14h40.
- Les GS-CE1 (effectif corrigé de 29) le mardi matin de 10h10 à 10h50.

Pour les douze séances le devis avec un encadrant est de 1020,00 euros.

Compte tenu de la situation sanitaire que traverse notre pays et suite au confinement, les élèves de CE2 n'ont pas suivi sur la session 2019-2020 leur cycle de piscine.

Afin de pallier à ce manque, un devis a été demandé en incluant ce groupe.

- Les GS-CE2 (effectif de 24) le lundi après-midi de 14h00 à 14h40.
- Les CP-CE1 (effectif de 43) le mardi matin de 10h10 à 10h50.

Pour les douze séances, au vu des effectifs, il est nécessaire qu'il y ait deux encadrants pour une somme de 2040,00 euros.

Monsieur le Directeur d'école nous demande l'autorisation d'inscrire les CE2 à la piscine.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Directeur de l'école à inscrire les CE2 pour le cycle de piscine en 2021 soit

- Les GS-CE2 (effectif de 24) le lundi après-midi de 14h00 à 14h40.
- Les CP-CE1 (effectif de 43) le mardi matin de 10h10 à 10h50.

DEMANDE D'AIDE DOSSIER ENERGIE IMPAYEE, 2020-053

Monsieur Denis Debelle, informe le conseil municipal que la commission Communale d'Action Sociale a été légalement convoquée le 31 août et s'est réunie le 3 septembre dernier pour étudier un dossier de demande d'aide présenté par l'Assistante sociale Mme JULLIARD du département de la Sarthe.

Une famille rencontre des difficultés financières pour le paiement mensuel de l'électricité, la dette s'élève à ce jour à 1838€.

Les membres de la Commission Communale d'Action Sociale, après exposition de la situation décide de proposer au conseil municipal :

De prendre en charge à hauteur de 450 euros la dette de « Total Direct Energie ».

Les membres de la Commission Communale d'Action Sociale sollicitent le Maire, de bien vouloir interroger le Conseil Départemental pour une participation éventuelle à la même hauteur.

Le reste de la dette restera à la charge de la famille.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de valider la proposition de la commission, de prendre en charge à hauteur de 450 euros la dette de « Total Direct Energie ».

DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Départementale pour une participation éventuelle à la même hauteur.

DEMANDE OCCUPATION DE LA SALLE CERES PAR L'ASSOCIATION GENERATIONS MOUVEMENT, 2020-054

Monsieur le Maire fait lecture du mail reçu par l'association Générations Mouvement Torcé.

Depuis plusieurs années une quinzaine de Torcéennes (moyenne d'âge de plus de 76 ans) suit les cours de gymnastique douce organisés par " Siel Bleu" et en liaison avec Générations Mouvement Torcé. Ces cours participent au maintien des personnes âgées à domicile car ils comportent des exercices cognitifs, de renforcement de la mobilité, d'équilibre, d'évitement des chutes...

Les cours se font généralement dans la Salle des Anciens tous les lundis matin de 9H40 à 10H40. Cette salle est très petite.

En raison du Covid, et respectant les gestes barrières, « Siel Bleu » accepte d'enseigner dans ce local avec un maximum de 8 personnes à partir du 7 septembre.

Afin que toutes les participantes puissent continuer à bénéficier de ce programme, l'association sollicite l'accord du Conseil Municipal pour pouvoir utiliser la Salle Cérés, une heure chaque lundi matin à titre gracieux.

L'association Générations Mouvement Torcé s'engage à la désinfection des sièges utilisés et des objets touchés (poignées, cintres ...)

En effet les cours, bien que partiellement subventionnés, restent payants et les revenus des participantes sont pour la plupart d'entre elles très modestes. Après avoir rappelé le décret 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié par le décret n°2020-1035 du 13 août 2020 « I - Tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er. II. - Les organisateurs des rassemblements, réunions ou activités mentionnés au I mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes adressent au préfet de département sur le territoire duquel la manifestation doit avoir lieu, sans préjudice des autres formalités applicables, une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L. 211-2 du code de la sécurité intérieure, en y précisant, en outre, les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1er du présent décret. Sans préjudice des dispositions de l'article L. 211-4 du code de la sécurité intérieure, le préfet peut en prononcer l'interdiction si ces mesures ne sont pas de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er. » Après échange, Monsieur le Maire fait appel au vote.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal,**

8 votes pour, 2 votes contre, et 4 abstentions

AUTORISE l'association Générations Mouvement Torcé à utiliser gracieusement la salle Cérés pendant une durée de 6 mois du 14 septembre 2020 au 14 mars 2021.

DEMANDE à Monsieur le Maire de ne pas facturer les 26 lundis pour un montant total de 546 euros (26*21€).

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE 2020-055

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le correspondant défense peut s'appuyer sur un double réseau à l'échelle du territoire. La Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd) organise ce maillage au niveau national. Localement, le correspondant défense peut compter sur deux relais complémentaires : le délégué militaire départemental (DMD) et le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN (Institut des hautes études de la défense nationale).

Pour mener à bien sa mission, le Correspondant Défense bénéficie de plusieurs supports de communication : le site internet défense, la lettre électronique du correspondant défense, le magazine Armées d'Aujourd'hui et le Journal de la Défense, tous disponibles :

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires :

Monsieur Denis DEBELLE se porte volontaire.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de désigner Monsieur Denis DEBELLE, Adjoint au Maire, correspondants défense au sein de notre commune.

Informations

🚧 Travaux rue des Rosiers

La parole est donnée à Laurent GUILLET pour le bilan « rue des rosiers »

Les Travaux de réseaux se terminent jeudi prochain, la deuxième phase d'aménagement des trottoirs devrait débuter à la mi-octobre.

🚧 Rencontre Stéphane Bern :

La Parole est donnée à Céline MATHÉ

Lors de la visite de Monsieur Stéphane Bern dans le Perche Sarthois, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER et Laurent GUILLET, ont transmis un dossier concernant la rénovation de la Toiture de l'Eglise, premier contact qui pourrait aider la commune à obtenir des subventions nouvelles.

🚧 Recrutement de 2 agents

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que deux agents ont été recrutés au sein des services aide à l'enfance, Mélanie SALOMON pour le contrat aidé qui sera en lien direct avec l'ATSEM en Poste, Camille LECOSSIÉ pour la surveillance au restaurant scolaire chaque midi.

🚧 Remise en état du local infirmier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Chambolle, va installer son cabinet d'infirmière normalement début octobre dans le local rue du dolmen (anciennement Pilot 72) l'équipe technique travaille actuellement à la remise en état des lieux (peinture, réparations diverses...)

🚧 Organisation course cycliste du 13 septembre

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la course cycliste organisée par la Patriote de Bonnétable, le Comité des Fêtes de Torcé-en-Vallée et la commune, qui se déroulera le 13 septembre prochain. Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des bénévoles pour signaler le sens de la course.

Les conseillers suivants se sont portés volontaires :

Matin de 8h à 12h : Denis DEBELLE et Pascaline LEGENDRE

Après-Midi de 13h30 à 18h00 : Joël DAVID

Journée : Laurent GUILLET

🚧 Conseil communautaire

Bilan réunion communauté de communes du 27 Août 2020

Conférence des maires : 17h

Bureau communautaire : 18h

Conseil communautaire 19h

- ✓ Pas de transfert de pouvoir de police vers la communauté de communes
- ✓ Représentants du conseil communautaire au sein des syndicats
 - Syndicat mixte du pays du perche sarthois
 - Syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage
 - Syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères
 - Sarthe numérique
 - Pôle métropolitain le mans Sarthe
 - Syndicat mixte du pays du mans
 - Syndicat du bassin de la Sarthe
 - Syndicat du bassin versant de l'Huisne sarthoise
 - Etablissement public foncier local de la Mayenne
- ✓ Création d'emplois contractuels pour l'enfance jeunesse
- ✓ Mise à disposition d'un véhicule de service au prochain DGS (M Mirakoff quittant ses fonctions le 9 septembre 2020). Le prochain DGS recruté arriverait de Maillé Didier Dantin. A ce jour, le directeur du service enfance jeunesse de la communauté de communes dispose également d'une mise à disposition d'un véhicule.
- ✓ Travaux à Sittellia réfection du carrelage des bassins
- ✓ Problématique salariale à la communauté de communes, à ce jour 6,8 ETP en fonction et 4,5 au travail + le départ du DGS
- ✓ Création des commissions intercommunales et nominations au sein des commissions intercommunales

Résultats des élections de la communauté de communes :

André Pigné, Président, Vice-président sortant, Maire d'Ardenay-sur-Mérize,

Martial Latimier, premier vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de la mobilité, Adjoint au Maire de la commune Savigné l'Evêque

Damien Christiany, deuxième vice-président en charge des finances, stratégie et prospective, Adjoint au Maire de la commune de Saint-Mars-le Brière.

Jean-Marie Bouché, troisième vice-président en charge des politiques contractuelles, stratégie de la commande publique et contentieux, Maire de Bouloire.

Anne-France Planchon, *quatrième vice-présidente* en charge de la petite enfance et enfance-jeunesse, Adjointe au Maire de la commune du Breil-sur-Merize.

Arnaud Mongella, *cinquième vice-président* en charge de la vie culturelle communautaire (théâtre, école de musique, événementiel), Maire de Connerré.

Claudia Dugast, *sixième vice-présidente* en charge du service à la population et équipement de proximité, Maire de Sillé-le-Philippe.

Olivier Rodais, *septième vice-président* en charge du développement économique et touristique, Elu à Montfort le Gesnois.

Brigitte Bouzeau, *huitième vice-présidente* en charge de la mutualisation et relations aux communes, Adjointe au Maire de la commune de Lombron.

Stéphane Ledru, *neuvième vice-président* en charge des nouvelles technologies de l'information et de la communication et ressources humaines, Maire de Soultré.

Michel Pré, *dixième vice-président* en charge de la gestion des services techniques, prévention et travaux sur les bâtiments intercommunaux, Maire de Saint Corneille.

Christophe Pinto, *onzième vice-président* en charge de l'information et de la communication ; Maire de Volnay.

Alain Courtabessis, *douzième vice-président* en charge de l'environnement et du développement durable. Adjoint au Maire de la commune de Savigné l'Evêque.

**Remerciements la famille de Madame Cherreau
Monsieur et Madame Maurice David pour leur noce de Palissandre**

Séance est levée à 22 h 00.

Prochain Conseil municipal le 5 octobre 2020

NOM ET PRÉNOM	Emargements	NOM ET PRÉNOM	Emargements
ROYER Jean-Michel		LE CORF Olivier	
GUILLET Laurent		BESNIER Maryse	
MATHÉ Céline		DAVID Joël	
DEBELLE Denis		BUTET Aurélia	
HOUDAYER Aurélie		GICQUEL Yves	
LOPES Émilie		CUISNIER Annick	
CHADUTEAU Michel		GUILLERME Vincent	
LEGENDRE Pascaline			